

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC SUD OUEST CIC MERIGNAC, 5 PLACE CHARLES DE GAULLE 33700 MERIGNAC déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

M Arnaud FAUREL, représentant de la société 2AF INVEST S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 15 RUE CHANZY 33700 MERIGNAC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Arnaud FAUREL	2 000	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10057 19107 00020938701 06

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 juin 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Sandrine HEYRAUD  
Chargée d'affaires professionnels  
sandrine.heyraud@cic.fr

JST14

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC SUD OUEST CIC MERIGNAC, 5 PLACE CHARLES DE GAULLE 33700 MERIGNAC déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

M Arnaud FAUREL, représentant de la société 2AF INVEST S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 15 RUE CHANZY 33700 MERIGNAC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Arnaud FAUREL	2 000	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10057 19107 00020938701 06

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

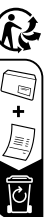
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 juin 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Sandrine HEYRAUD  
Chargée d'affaires professionnels  
sandrine.heyraud@cic.fr

JST14



**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC SUD OUEST CIC MERIGNAC, 5 PLACE CHARLES DE GAULLE 33700 MERIGNAC déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

M Arnaud FAUREL, représentant de la société 2AF INVEST S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 15 RUE CHANZY 33700 MERIGNAC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Arnaud FAUREL	2 000	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10057 19107 00020938701 06

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 juin 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Sandrine HEYRAUD  
Chargée d'affaires professionnels  
sandrine.heyraud@cic.fr

JST14

